

## **5ème Grade de l'encadrement : Demandes du SNABF Solidaires**

La DGRH, lors de la commission du Personnel du 18 février 2011, a souhaité faire un état des lieux du 5ème grade de l'encadrement et entendre les propositions des organisations syndicales en vue d'améliorer la situation de rigidité induite par les règles d'accession à ce grade.

### **Bref rappel :**

Créé en 1993, afin d'ouvrir une perspective de carrière aux agents d'encadrement qui plafonnaient à l'indice 836, l'accès au 5ème grade est limité budgétairement à 160 postes dits "fonctionnels". Ces postes dédiés sont précisés dans une liste, régulièrement mise à jour.

### **Etat des lieux actuel :**

170 postes recensés (10 de plus que la ligne budgétaire, sensés fluidifier le système), 90 dans le réseau, 80 au siège. Les postes fonctionnels ont été progressivement rendus plus génériques (postes d'adjoint par ex.).

156 agents seront titulaires du 5ème grade au 1er juin 2011 (parmi eux, 95 contrôleurs principaux occupent un poste dans le réseau).

Environ une dizaine d'agents au total sont promus chaque année.

### **La problématique :**

**La création du 5ème grade s'est faite au détriment de l'ensemble des cadres** puisqu'elle s'est accompagnée d'un allongement sensible des délais de stationnement dans les grades précédents (sous-chef et chef).

Le "numerus clausus" imposé ne permet aucune fluidité, les titulaires du grade restent sur le poste sans débouché ou mobilité possible et, par conséquent, les candidats au grade (chefs de bureau au siège, contrôleurs pour le réseau, ou caissiers de 1ère classe) ayant l'ancienneté requise, se retrouvent face à **une offre très réduite et une compétition très âpre.**

**Peu d'opportunité pour y accéder, un véritable parcours du combattant, pas de débouché pour en sortir, le système est totalement figé.**

Lors de la commission du Personnel du 24 avril 2010, l'ex-DGRH, après avoir indiqué qu'il voulait "éradiquer" le 5ème grade, avait présenté un projet de promotion interne vers la passerelle AD1. Cette dernière était accessible uniquement aux agents titulaires de l'indice terminal du 5ème grade (970) depuis 5 ans, et était assortie d'une phase de validation, afin que ces cadres expérimentés fassent une énième fois leurs preuves !

Cette proposition inacceptable avait été unanimement "retoquée" par l'ensemble des organisations syndicales.

## **Le constat du SNABF Solidaires:**

La population des cadres est en constante augmentation à la Banque.

Au 31/12/2009, 590 cadres (sur un total de 1629 cadres\*) sont titulaires du grade de chef de bureau, contrôleur ou caissier de 1ère classe et vont, pour la plupart, stationner pendant des années, voire partir à la retraite, à l'indice terminal 836 (dont nous ne cessons de demander le déplaçonnement).

Les mesures d'ouverture du droit à la retraite font reculer la date de départ.

## **Quelles perspectives la Banque offre-t-elle à ses cadres dans un tel contexte ?**

## **Les demandes du SNABF Solidaires:**

Le **SNABF Solidaires** ne se contentera pas, comme d'autres l'ont fait, de réclamer l'élargissement du nombre de postes. Cette mesure ne suffirait pas à résorber le goulot d'étranglement et la rigidité que nous dénonçons.

Nous voulons que la grille indiciaire du 5ème grade devienne, au même titre que le sont les grilles indiciaires de sous-chef, chef de groupe et chef de bureau, (et leur équivalent réseau et branche caisse), **une grille indiciaire supplémentaire faisant partie intégrante du déroulement de carrière potentiel de tous les cadres.**

Ceci implique que la notion de postes fonctionnels et de quota, (si souvent déviée au profit d'une mise en place à titre personnel déguisée), soit abandonnée au profit de **critères** basés sur la fonctionnalité, préalablement définis, accompagnés de critères de mobilité équitables.

Par ailleurs, outre ce déroulement de carrière rénové, le SNABF Solidaires demande le maintien de la passerelle vers AD2 accessible au grade de chef de groupe (chef de compta, caissier de 2ème cl pal) et la création d'une passerelle vers le grade d'AD1 accessible au grade de chef de bureau (contrôleurs, caissier de 1ère cl) ayant une ancienneté à définir dans le grade (trois ans par exemple, pour être en cohérence avec l'ancienneté requise dans le grade de chef de groupe pour l'accès à la passerelle AD2).

**Le SNABF Solidaires n'est pas un syndicat catégoriel et le revendique. Néanmoins, il est force de propositions pour toutes les catégories de Personnel, dont les cadres, population dont le mal être ne cesse de croître à la Banque.**

\* Chiffres extraits du rapport annuel 2009 au CCE de mars 2010.

✂

**Bulletin d'adhésion** (à retourner, signé, par courrier au SNABF Solidaires 74-1645 Paris)

Nom : .....

Prénom : .....

Nom de jeune fille : ..... Matricule : .....

Date de naissance : ...../...../..... Grade à la Banque : .....

Catégorie : ..... Indice : .....

Code courrier : ..... Service / Succursale : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

Paris, le 23 février 2011

**SNABF Solidaires**